

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 septembre 2018

---

**CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 847

présenté par

M. Dharréville, M. Jumel, M. Peu, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,  
M. Chassaing, M. Dufrègne, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 4**

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Le premier alinéa est complété par une phrase ainsi rédigé : « Elles tendent également à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La formation initiale et la formation continue tendent aujourd'hui à promouvoir une qualification professionnelle centrée sur la technologie et la gestion, de façon à « répondre aux besoins de la clientèle et à la rentabilité de l'entreprise artisanale ou commerciale. » Le présent amendement propose de leur fixer également pour objectif la promotion des bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale et environnementale.